

**DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONE**

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL**

N° 25C02

Séance du jeudi 06 février 2025

Président

M. RONZON

Membres présents :

MMES DUBARE, AURELLE, BILLOT, SECRET, DULLAART,
MEYNET, REMILLON, MAYORAT (suppléante), LASSUS,
VIVIAND, PHILIPPOT
MM. MUNIER, ALLIÖD, DUBOUT, CHANEL, SUSINI, THOMASSET,
PRUD'HOMME, RAVOT, COMTET, GEORGES, BOTTERI, LAKS,
LAVERRIERE, SOULAT, GILET (suppléant), ROPHILLE, SAUGE,
SAUVAGET, BOSSON, TRANCHANT

**Membres ayant donné
procuration :**

MME. LOUBET à M. MUNIER
M. MASSON à M. CHANEL
MME. LAVOREL à M. LAKS
M. DUJOURD'HUI à MME VIVIAND
M. BONNET à M. BOSSON
MME. ZAMPARO à M. TRANCHANT

Membres absents excusés :

MMES PLAGNAT, VEYRAT
M. ARNOULD

Membres absents :

MMES RALL, SERRE, ROSSAT-MIGNOT,
MM. VAREYON, VAILLOUD, CLERC, BELMAS, DOLDO, CLEVY

Membres en exercice :

48

Quorum :

25

Présents :

32

Votants :

38

Date de la convocation :

31 janvier 2025

Secrétaire de séance :

Michel CHANEL

Objet de la délibération :

TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR
2025

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36,

Vu les échanges intervenus en Commission Finances réunie le 30 janvier 2025,

Considérant que l'article L. 2312-1 du CGCT a institué la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) et qu'il doit intervenir dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif en maquette M57 ;

Considérant que l'adoption des budgets primitifs pour 2025 sera à l'ordre du jour de la séance du Comité syndical du 20 mars 2025 ;

Considérant que le DOB porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, et qu'il n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel ;

Monsieur le Vice-président en charge des Finances invite l'assemblée à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour 2025 sur la base du rapport d'orientations budgétaires, tel qu'annexé en pièce jointe, et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration des prochains budgets primitifs.

LE COMITE SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025, sur la base du rapport d'orientations budgétaires pour 2025, annexé à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.